Quelles conditions dois-je remplir pour accéder à un logement social ?

Il y a deux conditions à remplir pour accéder à un **logement social** :

- vous devez être de **nationalité française** ou admis·e à séjourner régulièrement en France ;
- vos revenus ne doivent pas dépasser les **plafonds de ressources** réglementaires fixés pour l’attribution d’une habitation à loyer modéré.